



Dégât dans location d'un appartement de résidence station de ski

Par **Jeff512**, le **09/04/2010** à **01:22**

Bonjour,

Je vous contacte suite à un problème de dégât dans un appartement de location dans une résidence.

Fin février, j'ai loué un appartement dans une résidence dans une station de ski avec quatre de mes amis.

Un jour, en m'allongeant sur un des lits, j'ai entendu craquer. Le lit penchait sur un côté. Au toucher, j'ai senti qu'aucune latte n'était cassée. Par contre, le lit était fendu sur le côté. J'ai donc contacté la réception pour leur indiquer le problème.

Ils m'ont dit qu'un technicien viendrait le lendemain pour voir le problème.

Le lendemain, deux techniciens viennent, prennent le sommier et le rapportent réparé entre une demi-heure et une heure plus tard. Je demande si des frais seront à payer. Ils m'indiquent que si c'est le cas, la directrice nous contactera.

Nous n'avons pas de nouvelles jusqu'à la veille du départ où, au moment de régler la facture, nous voyons le sommier facturé. Nous indiquons que nous ne sommes pas d'accord pour payer vu les circonstances car nous n'avons rien à nous reprocher.

La directrice nous dit que le lit avait deux mois et que dès que nous l'avions avertie du dégât, elle avait commandé un nouveau sommier. Elle nous a ensuite demandé de détailler le problème sur la facture pour adresser la réclamation au service commercial de l'entreprise gérant les résidences.

Nous quittons les lieux et nous n'avons plus de nouvelles jusqu'à aujourd'hui où je reçois, par

courrier recommandé, une mise en demeure de payer, disant que, malgré les diverses relances (que je n'ai jamais reçues), nous n'avons pas payé, que la prochaine étape est les poursuites juridiques, que les frais en découlant seront à ma charge et qu'à partir d'aujourd'hui des intérêts sont applicables.

je souhaiterais donc savoir quels sont mes recours. Est-ce qu'il y a une procédure détaillée prévue par la loi pour ce type de cas? Nous ne sommes absolument pas d'accord pour payer car nous n'avons vraiment rien fait justifiant que le lit se soit fendu. Y a-t-il une faute du côté de la société de gérance?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement,